



Commune de BAYET

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 003-210300182-20221201-801122022-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 8-01/12/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 12 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, LE 1^{er} DECEMBRE à 20 heures,
le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la
Mairie, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire.

Date de convocation : 24 novembre 2022

Etaient présents : BUSSERON Philippe, DEBOURGES Serge, DUBOCAGE Angélique, HADJI
Nadia, HORNBERGER Olivier, LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, LARONDE Véronique,
MAY Nathalie, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel.

Etaient excusés : BIDET Grégory, BORDE Sandrine, MASSON Joffrey,

Pouvoirs : BIDET Grégory à POUYET Michel
BORDE Sandrine à BUSSERON Philippe
MASSON Joffrey à DUBOCAGE Angélique

Serge DEBOURGES est élu secrétaire de séance

Délibération n° 8-01/12/2022

CREATION D'UN COMMERCE - APPROBATION DU MODÈLE DE CONTRAT DE BAIL COMMERCIAL

M. Philippe BUSSERON, Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Après les travaux de réhabilitation de la mairie, l'agence postale et la bibliothèque ont été transférées
à l'ancienne salle informatique. Le local sis 5 place de Bellevue est donc disponible à la location.

Une jeune bayétoise est motivée pour s'installer comme coiffeuse et ce local pourrait lui convenir.

Je vous propose maintenant d'approuver le modèle de ce contrat et de me confier la conduite des
démarches qui devront aboutir à sa conclusion.

Je vous résume ainsi qu'il suite les points essentiels du modèle de contrat de bail commercial, qui est
établi conformément au code du commerce :

• **Désignation du local et de ses abords :**

Pièce unique au rez-de-chaussée, avec toilettes. La commune avait obtenu une dérogation pour
l'accessibilité handicapé, car il n'est pas possible d'installer une rampe sur la voie publique.

• **Durée du bail :**

Conformément à la loi, le bail sera conclu pour une durée de 9 ans.

• **Loyer :**

Le montant initial du loyer sera de 180 € par mois. Il sera révisé chaque année à la date anniversaire
du bail en fonction des variations de l'indice trimestriel des loyers commerciaux (ILC) publié par
l'INSEE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2251-3,
Vu le code du commerce, et notamment ses articles L. 144-1 à L. 144-13, et L. 145-1 à L. 145-60,
Vu le modèle de bail commercial joint à la présente délibération,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. BUSSERON
après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le modèle de contrat de bail commercial précité.

CHARGE M. le Maire d'engager les démarches qui devront aboutir à la conclusion des contrats
précités avec le candidat qui aura été retenu.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
Philippe BUSSERON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et notification ou publication le : 5/12/2022
Le Maire,

